



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

PATINOIRE

Le Conseil Communal d'Alle a pris connaissance du tout-ménage envoyé par les opposants du projet « la patinoire ». Leur proposition de dernière minute, repose sur la création d'une SA dont le financement serait en grande partie assuré par les communes du district. Les autorités souhaitent apporter les éclairages suivants : la création d'une société anonyme présente de grands risques et remet en cause la totalité du projet tant sur le plan technique qu'au niveau de son financement. En effet, les 14,5 millions d'engagements pris sous forme de subventions fédérales, cantonales, parapublics (LORO, etc.) ainsi que les fonds récoltés émanant du secteur privé seraient tout d'abord à renégocier dans leur totalité. Il est ensuite certain que le centre de formation nationale lié au deuxième champ de glace serait définitivement abandonné faute de financement, entraînant dans sa chute toutes les retombées économiques pour notre région et une visibilité à l'échelle nationale.

Finalement, retirer ce projet des mains du SIDP, c'est vous ôter à vous, habitant(e)s du district de Porrentruy, toute implication dans le fonctionnement, l'utilisation et le devenir de la patinoire, en vous demandant de bien vouloir confier vos intérêts à des actionnaires privés inconnus à ce jour !

Pour toutes ces raisons, le Conseil Communal à l'unanimité vous recommande de voter 2 x OUI le premier juillet prochain.

VOTATION COMMUNALE DU 1^{ER} JUILLET 2018

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (rez-de-chaussée de la mairie, rue de l'Eglise 5) est le suivant :

- samedi 30 juin 2018, de 18 h 00 à 19 h 00
- dimanche 1^{er} juillet 2018, de 10 h 00 à 12 h 00

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur appose sa signature sur la carte d'électeur et y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier (dernier relevé de la case postale n° 59 et dernier délai pour glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie : vendredi 29 juin 2018 à 16h00).

Votes sous enveloppe : le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h00.

Duplicata de la carte d'électeur : celui-ci peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

SUBVENTION 2017 : ASSURANCE MALADIE DES ENFANTS

Selon disposition arrêtée par le Conseil, la Commune d'Alle attribue un subside pour l'assurance maladie des enfants.

Cette subvention est valable pour chaque enfant résidant dans la Commune, dès le mois qui suit sa naissance jusqu'au 31 décembre de l'année au cours de laquelle il/elle aura atteint l'âge de 16 ans. Le subside alloué est de Fr. 7.— par mois et par enfant.

Le Conseil a décidé, lors de l'élaboration du budget 2013, de modifier la réglementation en la matière. Désormais, seuls les enfants au bénéfice de subsides cantonaux de caisse maladie ont droit à des subsides communaux.

Afin de valider les conditions d'octroi, vous voudrez bien vous munir de la police d'assurance 2017 de l'assurance maladie de vos enfants qui précise le subside cantonal, et de la décision d'octroi de la caisse de compensation du Jura à ce sujet.

Nous vous remercions d'avance de contrôler vos documents avant de vous présenter à la recette communale, jusqu'au vendredi 13 juillet 2018.

